

AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ}}{16} \frac{2011 - 096}{16}$ septembre 2011

ERRATUM

Sino-Forest Corporation (TRE)

Options de vente

Les membres sont priés de se reporter à l'avis aux membres n° 2011-093 daté du 9 septembre 2011 et à l'avis aux membres n° 2011-094 daté du 14 septembre 2011 concernant la demande présentée par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), en vue d'obtenir une modification de l'ordonnance d'interdiction d'opérations publiée par la CVMO relativement aux titres de Sino-Forest Corporation (TRE), de façon à permettre l'exercice des options en cours.

Le 15 septembre 2011, la CVMO a accordé une ordonnance modifiant l'ordonnance d'interdiction d'opérations à l'égard de certaines options de vente. Voici les incidences de cette modification :

- 1. Les titulaires d'options de vente qui détiennent actuellement des actions ordinaires de Sino-Forest Corporation peuvent exercer ces options et régler les opérations, jusqu'à concurrence du nombre d'actions dont ils disposent;
- 2. Les exercices d'options de vente qui sont réglés en actions ordinaires de Sino-Forest Corporation ne seront acceptés que si le membre concerné remet une déclaration sous serment à la CDCC et à la CVMO, afin de confirmer le nombre d'actions détenues à ce moment et le fait que le titulaire d'options n'est pas un initié de Sino-Forest Corporation ni un autre particulier (comme un ancien administrateur ou dirigeant) inapte à bénéficier de l'ordonnance de la CVMO.

L'ordonnance de la CVMO modifie l'ordonnance d'interdiction d'opérations, permettant à tous les titulaires d'options de vente d'exercer leurs options. Cependant, si un titulaire qui ne détient pas un nombre suffisant d'actions ordinaires de Sino-Forest Corporation en vue de leur livraison (soit des options de vente à découvert) exerce son option de vente, il ne sera pas autorisé à se procurer des actions ordinaires de Sino-Forest Corporation en vue de leur livraison, et ce, tant que l'ordonnance d'interdiction d'opérations demeurera en vigueur. Les exercices d'options par de tels titulaires seront en défaut et ne seront pas réglés, et le membre en question sera assujetti à des obligations de marge jusqu'à ce que les actions ordinaires de Sino-Forest Corporation soient livrées, conformément à l'article B-412 (« Dépôt des fonds de garantie ») des règles de la CDCC. Les membres sont priés de noter que le moment où ces actions pourront être livrées est incertain, si tant est qu'elles pourront l'être. Les membres et leurs clients touchés devraient communiquer avec la CDCC pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'exercice et le règlement de ces options.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King ouest, 5ième étage
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tél : 416 367 2463

M5X 1J2 Tél. : 416-367-2463 Téléc. : 416-367-2473 800, square Victoria 3ième étage Montréal (Québec) H4Z 1A9 Tél.: 514-871-3545 Téléc.: 514-871-3530

www.cdcc.ca



Les vendeurs et les titulaires d'options d'achat devraient savoir qu'à l'heure actuelle, en raison de l'ordonnance d'interdiction d'opérations, aucune action ordinaire de Sino-Forest Corporation ne peut être livrée à l'exercice des options d'achat. La CDCC n'a obtenu aucune dispense de la CVMO à l'égard des options d'achat.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, les membres compensateurs devront disposer d'une déclaration sous serment de chaque titulaire d'options qui souhaite exercer ses options de vente. Une déclaration sous serment type a été préparée et peut être obtenue auprès de M. Roger Warner, directeur, Services aux membres de la CDCC au 416-350-2775 ou par courriel au RWarner@cdcc.ca. Il est également possible d'obtenir une copie de l'ordonnance de la CVMO sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca, ou auprès de M. Warner.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation

Tél. : 416-367-2463 Tél. : 514-871-3545 Téléc. : 416-367-2473 Téléc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca